

# DOJO DU VAL-DE-RUZ

Rue comble Emine 1  
2053 Ceriner  
Tél.: +41 (0)79 381 56 27  
Courriel : [dede@dojo-ne.ch](mailto:dede@dojo-ne.ch)  
[www.dojo-ne.ch](http://www.dojo-ne.ch)



## DOJO DU VAL-DE-RUZ ECOLE D'AÏKIDO

RESPONSABLE DE L'ECOLE: Andreas Baumann, 079 381 56 27, Guillaume Farel 1, 2053 Cernier

### CONTRAT

Nom :	Prénom :
Adresse :	CP/Lieu :
Tél. :	Date de naissance :
Nationalité :	Adresse e-mail :

**Cotisations** (cochez ce qui convient)

Paiements à l'avance	Par trimestre	Par semestre - 5 %	Par année - 7 %
Enfants (7 à 13 ans) au Val-de-Ruz 3 *	<input type="checkbox"/> Fr. 195.—	<input type="checkbox"/> Fr. 380.—	<input type="checkbox"/> Fr. 725.—
Jeunes, étudiants et apprentis du Val-de-Ruz (14 à 20 ans) **	<input type="checkbox"/> Fr. 240.—	<input type="checkbox"/> Fr. 455.—	<input type="checkbox"/> Fr. 890.—
Adultes au Val-de-Ruz **	<input type="checkbox"/> Fr. 285.—	<input type="checkbox"/> Fr. 540.—	<input type="checkbox"/> Fr. 1060.—

\* Un entraînement garanti par semaine pendant les vacances scolaires (sauf 5 semaines par an – vacances de l'entraîneur annoncées auparavant) & 1 stage par an à demi-prix

\*\* Les entraînements adultes sont maintenus pendant les vacances scolaires (sauf 5 semaines par an – vacances de l'entraîneur annoncées auparavant) & 1 stage par an à demi-prix

Les élèves de l'école d'Aïkido du Val-de-Ruz sont aussi bienvenus au Dojo de Neuchâtel !

La cotisation doit être versée à l'avance au début (au plus tard le 4) du mois (des mois) concerné(s). Une facture de cotisations avec bulletin de versement sera envoyée aux participant resp. au représentant légal, un mois auparavant.

L'objectif de l'école est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai. Notre école suit la ligne d'enseignement créée par Maître Masatomi Ikeda, 7<sup>e</sup> Dan. L'école d'Aïkido est membre de l'association *Aikido Switzerland* (AS), [www.aikido-switzerland.org](http://www.aikido-switzerland.org). Chaque élève doit avoir une licence valable de AS. Une cotisation annuelle à AS de CHF 20.- (CHF 10.—pour enfants) doit être payée en plus des cotisations mentionnées ci-dessus.

L'inscription permet de suivre des cours d'aïkido et d'armes au Val-de-Ruz. Les élèves de l'école d'Aïkido du Val-de-Ruz seront toujours bienvenus à Neuchâtel et à Bienne.

**Règlement de l'école:** par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles d'étiquette du dojo (en annexe). Ces règles constituent la base nécessaire pour l'enseignement d'un aïkido de qualité.

**Nettoyages:** Les nettoyages dans les Dojos s'effectuent communautairement. Chacun(e) participe.

**Équipement:** L'équipement est obligatoire, il comprend le kimono, un *jo* (bâton), un *bokken* (sabre en bois), un *tanto* (couteau en bois) et une paire de *zori* (pantoufles). A l'entrée dans l'école, ce matériel peut être acquis à un prix préférentiel (voir la liste du matériel affichée au Dojo).

**Leçons manquées:** Le/la pratiquant(e) manquant des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations. Les rappels seront majorés de 5 à 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter des cotisations, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

**Assurance(s):** Le/la pratiquant(e) doit lui-même s'assurer. L'école d'Aïkido ne peut être rendue responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

**Fermeture et vacances:** tous les cours sont annulés lors des jours fériés officiels, jours. Les vacances pour les cours adultes sont fixées à 5 semaines par an, elles sont annoncées à l'avance par affichage aux dojos. Les cotisations se versent tout au long de l'année, vacances y compris.

**Contrat et Résiliation:** Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l'élève. Le renouvellement est tacite de mois en mois et n'expire que sur préavis écrit d'un mois pour la fin du trimestre, du semestre ou de l'an selon le contrat (écrire à : Ecoles d'Aïkido du Val-de-Ruz, c/o Andreas Baumann, Guillaume Farel 1, 2053 Cernier). Le responsable de l'école peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu : .....

Responsable de l'école d'aïkido (laissez libre) :

Date : .....

Signature du participant :  
(ou du représentant légal)

.....

.....

(Pour les personnes mineures, nom et prénom du père : .....

nom et prénom de la mère : ) .....

## Règles d'étiquette du Dojo

- Faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- Ne parler à personne se trouvant sur les *tatami* durant un cours.
- Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- Enlever ses chaussures à l'entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zori* (ou pantoufles).
- Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Ongles sans vernis pour ne pas faire de marques aux *tatami*.
- Veiller à ce que le *gi* (*kimono*) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- Saluer en direction du *kamiza* (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- Ne pas boire, manger, ni mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- On dit habituellement „*Onegai shimasu*“ (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.